COMMUNE
d'ARBOYS en BUGEY

Version du 25/10/2022

Les contacts qui apparaissent dans ce document (numéros de téléphone, adresse e-mail) ne devront être utilisés que dans le cas d'un déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde par l'autorité compétente.

Toute utilisation en dehors du PCS est strictement interdite.

SOMMAIRE

- Arrêté d'approbation du PCS d'Arboys en Bugey.....Page 1
- Tableau de mise à jour .....Page 2
- Fiche 1 : Présentation générale de la commune.....Page 3
- Fiche 2 : Présentation des risques et vulnérabilités locales.....Page 4
- Fiche 3 : Alerte et information de la population .....Page 6
- Fiche 4 : Organisation communale de gestion des situations d'urgence.....Page 9
- Fiche 5 : Soutien à la population .....Page 11
- Annexes :
  - ❖ N°1 : Numéros utiles …… Page 12
  - ❖ N°2 : Fiche de recensement des personnes accueillies…… Page 15
  - ❖ N°3 : Liste des personnes sensibles…….. Page 16
  - ❖ N°4 : Liste des professionnels…… Page 17
  - ❖ N°5 : Liste du matériel communal…… Page 20
  - ❖ N°6 : Liste des rues…… Page 22
  - ❖ N°7 : Fiches de risqué…… Page 25
    - Fiche n° 1 : Feu de forêts…….. Page 26
    - Fiche n° 2 : Inondation…… Page 28
    - Fiche n° 3 : Vigilance météo…… Page 29
    - Fiche n° 4 : Nucléaire…… Page 30
    - Fiche n° 5 : Distribution des comprimés d'iode…… Page 31
    - Fiche n° 6 : Transport de matières dangereuses…… Page 32
    - Fiche n° 7 : Pandémie Grippale…… Page 33
    - Fiche n° 8 : Restriction d'eau potable …… Page 34
  - ❖ N°8 : Modèle arrêtés municipaux …… Page 35

ARRÊTE MUNICIPAL

N° AR.2022.10.25
portant approbation du plan communal de sauvegarde

Le maire de la Commune d'Arboys en Bugey

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et ses articles L 731-3 et R 731-1 à R 731-10 relatifs au plan communal de sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à des risques tels que feux de forêts, inondations torrentielles*;*

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas decrise ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le plan communal de sauvegarde de la commune d'Arboys en Bugey est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement sur la commune.

Article 2 : Le maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Madame la préfète de l'Ain.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du plan communal de sauvegarde sera transmise à Madame la Préfète de l'Ain.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Arboys en Bugey, le 25/10/2022

Le Maire Michel-Charles Riera

Mise à jour du PCS

Pages modifiées	Objet de la modification	Date
Version initiale	Annule et remplace version du 17/11/2010 de la commune d'Arbignieu *(élaborée par Gerisk)*	25/10/2022

Actualisation du document au moins une fois par an

Plan communal de sauvegarde élaboré d'après le Guide PCS de la Préfecture de l'Ain

FICHE 1
PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

La commune d'Arboys en Bugey est issue du regroupement en 2016 des communes historiques d'Arbignieu et de Saint-Bois. Située au sud-est du département de l'Ain, elle est d'une superficie de 2200 ha, s'étendant sur 9 km x 5 km. Elle se situe entre 220 m et 750 m d'altitude, la commune historique de Saint-Bois étant classée en zone montagne. La moitié environ du territoire de la commune est boisée et le reste en terres agricoles. Elle est bordée à l'est par le Furans, et traversée dans sa partie sud-ouest par le Gland.

La commune abrite 650 habitants répartis sur 7 hameaux :

1. Arbignieu, environ 180 habitants
2. Le Crozet, 30
3. Peyzieu, 150
4. Saint Bois, 70
5. Sillignieu, 60
6. Thoys, 120
7. Veyrin, 40

Les résidences principales représentent 75% des habitations.
Il n'y a pas de variation significative saisonnière de la population.

La commune est traversée par la RD10, itinéraire Belley – Lyon.

Elle possède une école élémentaire d'une quarantaine d'élèves à Arbignieu, deux salles polyvalentes (salle intercommunale Preyboisé à Saint Bois, et espace Charles Berger à Arbignieu), deux églises (Arbignieu et Saint Bois)et une chapelle (Peyzieu).
Il n'y a pas à ce jour d'établissement privé recevant du public sur son territoire, hormis un centre équestre à Arbignieu.

L'activité économique sur la commune est essentiellement agricole (une demi- douzaine d'exploitations, et des exploitations de carrières à Peyzieu).

Les 7 hameaux sont desservis par un réseau d'eau potable et d'assainissement collectif.

FICHE 2

PRÉSENTATION DES RISQUES ET DES VULNERABILITES LOCALES

Cette fiche constitue le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il est mis à la disposition de la population (site internet et bulletin municipal).

NATURELS

- ☐ AVALANCHE
- ☒ FEU DE FORETS ET ESPACES NATURELS
- ☒ INONDATION
- ☐ MOUVEMENT DE TERRAIN
- ☒ SÉISME*

TECHNOLOGIQUES

- ☐ INDUSTRIEL
- ☒ NUCLÉAIRE
  - ☒ HORS PPI
  - ☐ SOUMIS A PPI
- ☐ RUPTURE DE BARRAGE
- ☒ TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES*

ALÉAS CLIMATIQUES

- ☒ VIGILANCE MÉTÉO
  - ☒ GRAND FROID ET CANICULE
  - ☒ NEIGE-VERGLAS
  - ☒ ORAGES
  - ☒ PLUIE-INONDATION
  - ☒ VENT VIOLENT

SANITAIRES

- ☐ ÉPIZOOTIE
- ☒ PANDÉMIE GRIPPALE*

ALÉAS CLIMATIQUES et TECHNOLOGIQUES

- ☒ RESTRICTIONS D'EAU

** coché d'office car toutes les communes du département sont concernées par ces risques.*

Pour les risques cochés sur la page précédente, se référer aux fiches préfecture en Annexe 7.

❖ Feu de fôrets

Environ 60% du territoire de la commune est couvert de forêts, dont une partie en territoire montagneux difficile d'accès. Le risque de feu est présent en période de sécheresse. Les 7 hameaux comportent des habitations situées en lisière qui pourraient être impactées, même s'il n'existe pas d'habitation isolée enclavée.
En 2003, 180 ha de bois entre Peyzieu et Saint Bois ont été incendiés.

❖ Inondations torrentielles :

Compte-tenu de son relief (bassin versant du Rhône), la commune est parcourue par le Gland et quelques ruisseaux (ruisseau d'Armaille, de Peyzieu, du Praillon) susceptibles d'impliquer quelques habitations (Peyzieu, Thoys, Saint Bois). Elle est également bordée à l'est par le Furans qui sert de limite et qui pourrait également impacter une poignée d'habitations à Thoys.
En 1991, débordement du ruisseau de Peyzieu au niveau du château.

❖ Nucléaire :

La commune d'Arboys en Bugey n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire car elle est située à plus de 20 km du CNPE du Bugey. Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir et contenir de l'iode radioactif.
La prise de comprimés d'iode stable peut alors être décidée par le préfet, via la commune relais (Belley).

Les autres risques identifiés sur la commune sont des risques généralisés au sein du département.

Liste annexe : personnes sensibles identifiées (personnes âgées, isolées, à mobilité réduite, bénéficiant de soins médicaux ou sous assistance médicale)

FICHE 3
ALERTE ET INFORMATION DE LA POPULATION

La réception de l'alerte et sa diffusion au sein de l'organisation communale

Modalités de réception de l'alerte :

- Le maire (à défaut le 1er adjoint ou le second), prend la décision éventuelle du déclenchement du PCS, à partir des informations (dispositif de vigilance, autorités administratives, témoins directs).

- En tant que Directeur des Opérations de Secours, il constitue et missionne :

- le Poste de Commandement Communal (PCC),
- la cellule de soutien à la population,
- la cellule logistique,

et déclenche les mesures d'alerte de protection et de soutien de la population.

Mairie		04 79 81 34 92
RIERA Michel Charles	Maire	Numéros personnels dans la version en mairie, à ne pas diffuser.
JACQUET Yves	1er adjoint	
FLAMANT Jacques	2ème adjoint	

Numéro d'appel 24/24 : 07 84 69 68 98

Autres membres du conseil municipal

PEYSSON Christie (3em adj)	Arbignieu	Numéros personnels dans la version en mairie, à ne pas diffuser.
BERNEL Denis	Veyrin	
BONAMY Charlène	Saint Bois	
CALONE Michel	Saint Bois	
CHABERT Monique	Saint Bois	
CLARI Fréderic	Arbignieu	
CODEX Joël	Arbignieu	
DECROZE Emmanuel	Peyzieu	
DULLIAND Pierre	Peyzieu	
JACOB René	Saint Bois	
JULIENNE David	Le Crozet	
MARTIN Sophie Charlotte	Arbignieu	
NORIS Benjamin	Le Crozet	
PEYSSON Éric	Arbignieu	

Autres ressources "Bénévoles" mobilisables
Suivant retour appel dans bulletin municipal

Nom	Compétence	Hameau	Tel

La diffusion de l'alerte à la population

Moyens de diffusion locaux :

- Affichage municipal (un panneau dans chaque hameau). Clefs (1er adjoint)
- Site internet de la commune
- Diffusion mail ou sms (sur inscription volontaire),Téléphone interlocuteur population identifiée sensible,
- Remise de flyers dans les boîtes aux lettres et porte à porte
- Cloches des églises, tocsin (Arbignieu, Saint Bois, Peyzieu)

Correspondants par hameau:

Hameau	Population	Boites aux lettres	Relais
Arbignieu	180	120	Christie - Eric
Le Crozet	30	30	David - Benjamin
Peyzieu	150	70	Emmanuel - Pierre
Saint Bois	70	30	Yves-Michel
Sillignieu	60	40	Jacques
Thoys	120	70	Eric
Veyrin	40	30	Denis
	650	*390*	

FICHE 4
ORGANISATION COMMUNALE DE GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Localisation du Poste de Commandement Communal (PCC)

- Salle de réunion de la mairie, Arbignieu : 04 79 81 34 92,
- A défaut mairie annexe au Preyboisé : 04 79 81 96 64

Organisation complète communale de Crise

Au **PCC** sont présents :

- Le **Directeur des opérations et de secours** (le Maire ou son suppléant), assisté du **responsable du poste de commandement communal**,
- Le **secrétariat, chargé de la tenue de la main courante et du traitement des appels**

Le Maire est le directeur des opérations de secours tant que le Préfet ne lui a pas signifié clairement qu'il en prenait la responsabilité (en cas d'événement grave, impactant plusieurs communes).
C'est l'organe de prise de décision.

En lien direct avec le Directeur des Opérations et de Secours, il décide des actions à mener :

- communique avec la population et les médias,
- renseigne les autorités (préfecture, services de secours),
- mobilise les moyens locaux publics et privés.

Le PCC s'appuie sur:

- **La cellule de soutien à la population** qui :
  - gère le centre d'accueil décidé par le PCC,
  - recense et rassure la population sinistrée,
  - organise le ravitaillement,
  - sollicite si besoin les appuis médicaux et de sécurité civile auprès du PCC.

- **La cellule logistique** qui:
  - gère le matériel communal,
  - mobilise les moyens privés sur demande du PCC,
  - tient la liste du matériel utilisé emprunté et réquisitionné,
  - ferme les voies et met en place les déviations à la demande du PCC,
  - prévoit le matériel pour le centre d'accueil.

Pré- affectation :

Prénom/NOM	Fonction	Téléphone domicile	Téléphone portable
Poste de commandement communal			
RIERA Michel Charles	Maire	Numéros personnels dans la version en mairie, à ne pas diffuser.	
DULIAND Pierre	Conseiller municipal		
Secrétariat			
CHABERT Monique	Conseillère municipale	Numéros personnels dans la version en mairie, à ne pas diffuser.	
CALONE Michel	Conseiller municipal		
Cellule de soutien			
PEYSSON Christie	3ème adjointe	Numéros personnels dans la version en mairie, à ne pas diffuser.	
DECROZE Emmanuel	Conseiller municipal		
Cellule logistique			
JACQUET Yves	1er adjoint	Numéros personnels dans la version en mairie, à ne pas diffuser.	
BERNEL Denis	Conseiller municipal		
CODEX Joël	Conseiller municipal		
PEYSSON Éric	Conseiller municipal		
JULIENNE David	Conseiller municipal		

FICHE 5
SOUTIEN A LA POPULATION

Lieux susceptibles d'être mobilisés

➢ Salles communales :

Salle	Lieu	Surface m2	Capacité	Système de chauffage
Salle intercommunale	Preyboisé	200	100	Electricité
Espace Charles Berger	Arbignieu	120	50	Thermo électricité
Foyer communal	Arbignieu	75	40	Thermo, gaz, non opérationnel
Cantine	Arbignieu	30	20	Chaudière gaz + radiateurs eau
Foyer municipal	Saint Bois	30	20	Electricité
Mairie	Arbignieu	20	12	Electricité
Bibliothèque	Arbignieu	10	6	Electricité
Mairie annexe	Preyboisé	10	6	Electricité
Eglise Saint Etienne	Arbignieu	150 (nef)		Bois
Eglise	Saint Bois	(nef)		Bois
Chapelle	Peyzieu			Electricité

➢ Hébergements privés :

Gite	Lieu	Capacité	Propriétaire	Contact
Arbo gîte	THOYS	16	Cédric PHILIPPE	Numéros personnels dans la version en mairie, à ne pas diffuser.
Centre équestre	ARBIGNIEU		Murielle	
Gite de Merlin	ARBIGNIEU	7	Jean-Pierre CHELLE	
Eco gîte du Saint Baudille	VEYRIN	6	Anne BRODSKI	
Chambres d'hôte	VEYRIN		René VUILLEROD	
Maison d'hôte La Roche Bleue	VEYRIN	6	Eric HELL	
Au tilleul	LE CROZET	5	Nicolas SAMOYEAU	

ANNEXE 1

NUMEROS UTILES

Annuaire départemental			
Services	☎ Heures d'ouverture	☎ / Astreintes	Observations
Préfecture : ● Standard ● Bureau en charge de la protection civile	04.74.32.30.15 04.74.32.78.03	04.74.32.30.15 04.74.32.30.15	L'agent d'astreinte de la cellule de veuille est joignable 24h/24 par l'intermédiaire du standard de la préfecture
Sous-préfecture de Belley	04.79.81.01.09	04.74.32.30.15	Numéros personnels dans la version en mairie, à ne pas diffuser.
Sapeurs-pompiers :	18 ou 112		
Police/Gendarmerie	17 ou 112		Gendarmerie de Belley : 04.79.81.69.00
SAMU	15		
Direction départementale des territoires (DDT)	04.74.45.62.37	Via l'astreinte de la cellule de veuille de la préfecture	
Unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	04.74.45.07.70		
Agence régionale de la santé (ARS)	08.10.22.42.62		
Conseil départemental : • Standard	04.74.32.32.00	Via l'astreinte de la cellule de veille de la préfecture	
ENEDIS	09.72.67.50.01		Numéros personnels dans la version en mairie, à ne pas diffuser.
ENGIE – Urgence Sécurité Gaz	08.00.47.33.33		
GRTGAZ (transport gaz haute pression)	08.00.24.61.02		

Préfecture de l'Ain : www.ain.gouv.fr / Facebook : Préfet de l'Ain / Twitter : @Prefet01

Portable urgence maire: 07.84.69.68.98

Conseil Municipal		
Nom	Fonctions	Contact
RIERA Michel Charles	Maire	Numéros personnels dans la version en mairie, à ne pas diffuser.
JACQUET Yves	1er adjoint- Maire délégué de Saint Bois	
FLAMANT Jacques	2ème adjoint	
PEYSSON Christie	3ème adjointe	
BERNEL Denis	Conseiller municipal	
BONAMY Charlène	Conseillère municipale	
CALONE Michel	Conseiller municipal	
Monique CHABERT	Conseillère municipale	
Frédéric CLARI	Conseiller municipal	
Joël CODEX	Conseiller municipal	
Emmanuel DECROZE	Conseiller municipal	
Pierre DULLIAND	Conseiller municipal	
René JACOB	Conseiller municipal	
David JULIENNE	Conseiller municipal	
Sophie Charlotte MARTIN	Conseillère municipale	
Benjamin NORIS	Conseiller municipal	
Éric PEYSSON	Conseiller municipal	

Personnel communal	
Nom	Fonctions
ANDRIEU Sandrine	ATSEM
CLAPOT Florent	Agent technique
GUINEPAIN Audrey	Adjoint administratif
MAYOT Chantal	Adjoint technique
MAYOT Christophe	Adjoint technique
ORLANDI Brigitte	Secrétaire de mairie

Etablissements divers sur la commune		
Nom	Adresse	Contact
Ecole primaire	Place de la mairie Arbignieu	04.79.81.45.28
Centre hippique	181 chemin de la Combe Arbignieu	04.79.81.45.08

Communes limitrophes et intercommunalité			
Collectivité	Maire/Président	Contacts	
CCBS	Pauline GODET	☎ : 04.79.81.41.05	Numéros personnels dans une annexe à ne pas diffuser
Belley	Dimitri LAHUERTA	☎ : 04.79.42.23.00	
Prémeyzel	Jean-Pierre ROPEL	☎ : 04.79.42.03.00	
Colomieu	Régis HUMBERT	☎ : 04.79.81.09.86	
Groslée – Saint Benoit	Henri SOUDAN	☎ : 04.74.39.70.94	
Conzieu	Guy JANET	☎ : 04.79.81.01.41	
Ambléon	Annie BIONDA	☎ : 04.79.81.15.11	
Saint Germain les Paroisses	Régis CASTIN	☎ : 04.79.81.31.61	
Contrevoz	Jean-Daniel BALASTIER	☎ : 04.79.81.82.11	
Andert et Condon	Patrick GUILLERMIN	☎ : 04.79.81.57.27	
Brens	Roger PATERMO	☎ : 04.79.81.91.27	
Peyrieu	Maurice BETTANT	☎ : 04.79.42.00.14	
Virignin	Stéphanie BAVUZ	☎ : 04.79.81.92.15	

Annexe 2

FICHE DE RECENSEMENT DES PERSONNES ACCUEILLIES

Fiche de recensement des personnes accueillies											
Nom Prénom											
Adresse											
Téléphone-Mail											
Besoins											
Traitement médical											
Hébergement Oui/Non											
Observations											

Annexe 3

LISTE PERSONNES SENSIBLES

Personnes fragiles			
Nom Prénom	Téléphone	Adresse	Observations
COMMUNE DELEGUEE SAINT BOIS			
Informations personnelles dans la version en mairie, à ne pas diffuser.			
COMMUNE DELEGUEE ARBIGNIEU			
Informations personnelles dans la version en mairie, à ne pas diffuser.			

Annexe 4

LISTE DES PROFESSIONNELS

Moyens Médicaux et Sociaux		
Entreprise	Contact	Localisation
Ambulances		
Cotro	04.79.87.82.99	Belley
DSL Ambulance	04.79.81.99.00	Peyrieu
Hôpital		
Hôpital Bugey-Sud	04.79.42.59.59	Belley
Hôpital Fleyriat	04.74.45.46.47	Bourg en Bresse
Hôpital HCL Lyon Sud	08.25.08.25.69	Lyon- Pierre Bénite
Hôpital Chambéry	04.79.96.50.50	Chambéry
Médipôle de Savoie	04.79.26.80.80	Challes les Eaux
Hôpital Pierre Oudot	04.79.15.70.00	Bourgoin Jallieu
Infirmiers		
Denis MAYOT	04.79.81.05.31	Domicilié à Arbignieu
Action infirmiers	04.79.87.85.98	Belley
Alliance infirmière SCM	04.79.81.12.60	Belley
Véronique BARBIER	06.26.58.88.38	Belley
Anaïs CHIFFE	04.79.87.85.98	Belley
Florence CODEX	06.66.15.97.77	Belley
Sandrine FAUVET	04.79.42.01.54	Belley
Valérie PETIT	04.79.81.12.60	Belley
Médecins Généralistes		
Dr. BOGAERT	04.79.87.39.16	Virieu le Grand, domicilié à Thoys
Dr.BARTHELEMY/FAVEREAU-KHALAF/RANCHIN	04.79.81.10.81	Belley
Dr. BERINDEA	04.79.87.16.79	Belley
Dr. BERNOU	04.79.81.10.86	Belley

Dr. CARROZ/CZYBA/JACQUIOT	04.79.81.17.13	Belley
Dr. CIVALLERI/GEBELIN	04.79.81.01.06	Belley
Dr. GAUDIN	04.79.81.04.76	Belley
Dr. GIRAUD	04.79.91.37.18	Belley
Dr. GOIRAN	04.79.81.29.55	Belley
Dr. TRAVERS	04.79.81.25.03	Belley
Pharmacies		
Belleysane	04.79.81.27.70	Belley
Cavagna	04.79.81.00.35	Belley
Des Terreaux	04.79.81.02.44	Belley
Galenus	04.79.81.00.19	Belley
Pompes funèbres		
Tonin Coiffet	04.79.81.11.09	Belley
Bouvier- Le Choix Funéraire	04.79.87.95.79	Belley
Psychologues		
ANNOLDI Charlène	06.21.40.08.04	Belley
BOUVARD Sandrine	06.14.68.74.44	Belley
CLEYET-MAREL Maryvonne	06.22.37.62.55	Belley
COTTAZ Emeline	06.10.48.45.96	Belley
FRUTOS Sophie	04.79.42.22.15	Belley
REY Virginie	04.79.42.55.81	Belley
RUTY Christelle	04.79.42.55.30	Belley
VIGNAND Caroline	06.35.26.67.30	Belley
CUMP01 – Centre Psychothérapique de l'Ain	04.74.52.28.14	Bourg en Bresse
Transport à la demande		
Communauté de communes Bugey Sud	0 800 800 925	Belley
Vétérinaires		
BOLON/DURAND/FOURNEL	04.79.81.04.67	Belley
Cabinet de la Louve	04.79.81.27.76	Belley

Autres Professionnels		
Entreprise	Contact	Localisation
Agriculteur		
ANTHELME Jean-Marc	Numéros personnels dans la version en mairie, à ne pas diffuser.	Peyzieu
DEBOURG François		Associé C.PHILIPPE
FELCI Mikael		Saint Bois
FOURNIER Jean-Michel		Peyrieu
JACOB Pierre		Saint Bois
PHILIPPE Cédric		Thoys
SOUBEYRAT Arthur		Sillignieu
TREPIER Etienne		Premeyzel
Assurances		
ALLIANZ Berlioz	04.79.81.53.69	Belley
AVIVA	04.79.81.35.06	Belley
AXA Perchet	04.79.81.20.18	Belley
GAN Cacioppo	04.79.81.52.71	Belley
GROUPAMA	09.74.50.30.15	Belley
MACIF	09.69.39.49.19	Belley
MMA Courenq Yvoz	04.79.81.04.35	Belley
Carrières		
GRACE et PICCINO		Peyzieu
Désinsectiseur		
FILLON-MAURIN Didier	Numéros personnels dans la version en mairie, à ne pas diffuser.	
TREILLE Philippe		
Taxi		
COTRO	04.79.87.82.99	Belley

Annexe 5

LISTE MATERIEL COMMUNAL

Services Techniques / Matériel			
Type	Localisation	Quantité	Observations
Véhicules			
Camion 3,5T	Les Sablières	1	Mitsubishi Benne
Tracteur	Les Sablières	1	Fiat 65-66
Tracteur	Preyboisé	1	Kubota
Véhicule	Local Cantonnier	1	Partner
Véhicule	La Fruitière	1	Kangoo
Matériel			
Aspirateur à feuille	Les Sablières	1	
Aspirateur Pro Karcher	Les Sablières	1	
Benne 3 points	Les Sablières + Local Préyboisé	2	
Bétonnière thermique	Les Sablières	1	Opsial *(2020)*
Broyeur	Les Sablières	1	Desvoys
Compresseur	Les Sablières	1	100L *(2012)*
Cuve à Eau 600 L	Les Sablières	1	Moteur thermique *(2008)*
Cuve Fioul 1000L (GNR)	Les Sablières	1	CEMO *(2012)*
Débroussailleuse	Les Sablières	3	2 à dos 2T 1 canne 4T
Désherbeuse mécanique	Les Sablières	1	
Echelles	Les Sablières	3	1 grande 2 escabeaux
Epareuse	Les Sablières	1	ORSI *(2008)*
Groupe électrogène	Les Sablières	1	2000/2400 w *(2015)*
Lame à neige	Les Sablières	1	
Meuleuse	Kangoo	2	

Panneaux signalisation	Les Sablières		2 « route barrée » 2 « stationnement interdit » 2 « 30km/h » 2 « 50 km/h » 2 « Travaux » 2 « Gravillons »
Perfo	Kangoo	1	
Pompinette électrique	Les Sablières	1	6m3/h *(2014)*
Ponceuse	Local cantonnier	1	
Quilles de sécurité	Les Sablières	10	
Saleuse	Les Sablières	1	
Scie circulaire	Local cantonnier	2	1 sur pied
Scie sauteuse	Local cantonnier	1	
Souffleur	Les Sablières	2	Echo PB-580
Taille haie	Les Sablières	1	
Tondeuse	Les Sablières	2	*(2003) (2008)*
Transpalette	Les Sablières	1	Opsial
Tronçonneuse	Kangoo	3	1 Thermique 1 Electrique 1 sur pack électrique
Visseuse	Kangoo	2	

Annexe 6

LISTE DES RUES

Par nom de rue	
Nom de rue	Localisation
Route de l'ANCIENNE FOIRE	THOYS
Impasse de l'ANCIENNE FONTAINE	SAINT BOIS
Route d'ARBIGNIEU	THOYS
Chemin de la BALME	LE CROZET
Route de BELLEY	ARBIGNIEU
Chemin des BLACHES	THOYS
Rue du CANTONNIER	ARBIGNIEU
Route des CARTS	SAINT BOIS
Impasse du CENTRE	PEYZIEU
Place de la CHAPELLE	PEYZIEU
Route de la CHAUSSEE	LE CROZET
Rue du COLOMBIER	ARBIGNIEU
Route de COLOMIEU	ARBIGNIEU
Chemin de la COMBE	ARBIGNIEU
Place de la CORBIERE	THOYS
Chemin des COUARD	VEYRIN
Impasse des COURS	ARBIGNIEU
Impasse des COURS	VEYRIN
Rue de la CROIX	SILLIGNIEU
Impasse CROIX ROUSSE	ARBIGNIEU
Rue du DAUPHINE	PEYZIEU
Impasse des DOUANNES	PEYZIEU
Rue des ECOLES	ARBIGNIEU
Chemin de la FORET	PEYZIEU
Place du FOUR	PEYZIEU
Impasse de la FOURNEE	LE CROZET
Place du FOYER	ARBIGNIEU
Montée FRANCOIS PARRA	SILLIGNIEU
Rue de la FRUITIERE	ARBIGNIEU
Chemin du FURAN	THOYS
Impasse des GRANGES	ARBIGNIEU

Chemin de la JEANNETTE	SILLIGNIEU
Chemin de LACHAT	SILLIGNIEU
Route des LAUZES	ARBIGNIEU
Montée des LAUZES	VEYRIN
Rue du LAVOIR	THOYS
Place de la MAIRIE	ARBIGNIEU
Chemin du MARAIS	THOYS
Impasse de MELON	ARBIGNIEU
Chemin des MELOTTES	PEYZIEU
Rue du MIDI	ARBIGNIEU
Chemin du MILIEU	PEYZIEU
Montée de MOLLARD	SILLIGNIEU
Chemin du MOULIN	THOYS
Chemin du MOULIN	SAINT BOIS
Chemin du MURALLIER	THOYS
Chemin des NOYERS	THOYS
Route du PERROZET	LE CROZET
Route de PEYZIEU	ARBIGNIEU
Chemin de PLAGNIN	SAINT BOIS
Chemin de la PLANTA	SILLIGNIEU
Chemin de la PORCHERIE	ARBIGNIEU

Par commune déléguée et hameau	
Nom de rue	Hameau
Commune déléguée ARBIGNIEU	
Route de BELLEY	ARBIGNIEU
Rue du CANTONNIER	ARBIGNIEU
Rue du COLOMBIER	ARBIGNIEU
Route de COLOMIEU	ARBIGNIEU
Chemin de la COMBE	ARBIGNIEU
Impasse des COURS	ARBIGNIEU
Impasse CROIX ROUSSE	ARBIGNIEU
Rue des ECOLES	ARBIGNIEU
Place du FOYER	ARBIGNIEU
Rue de la FRUITIERE	ARBIGNIEU
Impasse des GRANGES	ARBIGNIEU
Route des LAUZES	ARBIGNIEU
Place de la MAIRIE	ARBIGNIEU
Impasse de MELON	ARBIGNIEU
Rue du MIDI	ARBIGNIEU
Route de PEYZIEU	ARBIGNIEU
Chemin de la PORCHERIE	ARBIGNIEU

Impasse du CENTRE	PEYZIEU
Place de la CHAPELLE	PEYZIEU
Rue du DAUPHINE	PEYZIEU
Impasse des DOUANNES	PEYZIEU
Chemin de la FORET	PEYZIEU
Place du FOUR	PEYZIEU
Chemin des MELOTTES	PEYZIEU
Chemin du MILIEU	PEYZIEU
Rue de la CROIX	SILLIGNIEU
Montée FRANCOIS PARRA	SILLIGNIEU
Chemin de la JEANNETTE	SILLIGNIEU
Chemin de LACHAT	SILLIGNIEU
Montée de MOLLARD	SILLIGNIEU
Chemin de la PLANTA	SILLIGNIEU
Route de l'ANCIENNE FOIRE	THOYS
Route d'ARBIGNIEU	THOYS
Chemin des BLACHES	THOYS
Place de la CORBIERE	THOYS
Chemin du FURAN	THOYS
Rue du LAVOIR	THOYS
Chemin du MARAIS	THOYS
Chemin du MOULIN	THOYS
Chemin du MURALLIER	THOYS
Chemin des NOYERS	THOYS
Commune déléguée SAINT BOIS	
Impasse de l'ANCIENNE FONTAINE	SAINT BOIS
Route des CARTS	SAINT BOIS
Chemin du MOULIN	SAINT BOIS
Chemin de PLAGNIN	SAINT BOIS
Chemin de la BALME	LE CROZET
Route de la CHAUSSEE	LE CROZET
Impasse de la FOURNEE	LE CROZET
Route du PERROZET	LE CROZET
Chemin des COUARD	VEYRIN
Impasse des COURS	VEYRIN
Montée des LAUZES	VEYRIN

Annexe 7

FICHES DE RISQUE

- Fiche n° 1 : Feu de forêts
- Fiche n° 2 : Inondation
- Fiche n° 3 : Vigilance météo
- Fiche n° 4 : Nucléaire
- Fiche n° 5 : Distribution des comprimés d'iode
- Fiche n° 6 : Transport de matières dangereuses
- Fiche n° 7 : Pandémie Grippale
- Fiche n°8 : Restrictions d'eau

Feu de forêts.

Définition

Le feu de forêt est un sinistre qui se déclare dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses…). Le terme « feu de forêt » désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Quel est le risque dans ma commune ?

Arboys en Bugey est exposé aux feux de forêts de type :

- Feux de sol (vitesse de propagation lente)
- Feux de surface (vitesse de propagation rapide)

Eléments historiques :

Feu du massif de « En Bourg » et « Bois Padoux » Août 2022

(Cf. page suivante pour Liste du nécessaire)

Feu du massif de « Bécut » : Sillignieu – Saint Bois Bourg

Mesures prises :

Arrêtés de restriction d'accès aux chemins forestiers en cas de risques incendie élevé.

Cartographie

Voir zone de massifs forestiers de la commune

Conduite à tenir

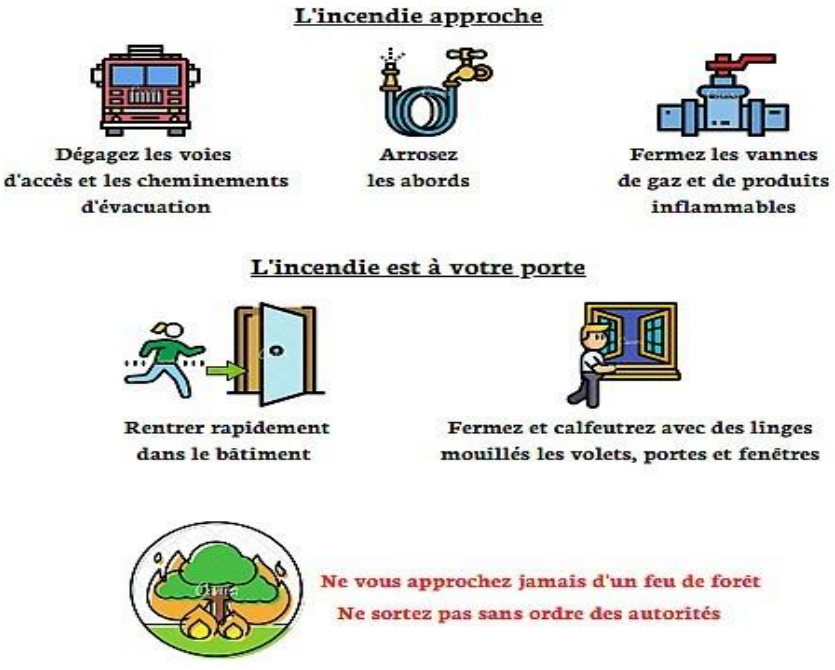

Liste du nécessaire en cas d'incendie

Matériel

- Internet
- 4G
- Multiprises / Rallonges / Enrouleurs
- Téléphone portable

Moyens humains

- Connaissance du terrain :
  - Eric PEYSSON
  - René JACOB
  - Yves JACQUET
  - Denis BERNEL
- Agriculteurs pour tonnes à lisier :
  - Paul-Adrien JACOB (4000L)
  - Mikaël FELCI
  - Jean-Michel FOURNIER (8000 L – Peyrieu)
  - Etienne TREPIER (Premeyzel)

Restauration

- Eau embouteillée petites et grandes
- Pain
- Café et viennoiseries si petit déjeuner
- Prévoir repas de midi, du soir selon évolution
- Espace de repos selon évolution

Attention à la procédure en cas de prise d'eau sur les bornes de Saint Bois/Veyrin/Le Crozet

Bien penser à mettre préalablement les pompes de Premeyzel en marche forcée.

Inondation.

Définition

Le risque d'inondation est la probabilité de survenue d'une inondation pouvant générer des conséquences plus ou moins grave sur l'environnement, l'activité économique, les populations et leurs biens.

Quel est le risque dans ma commune ?

Arboys en Bugey est traversée par le Furans, l'Armaille, Le Gland, pouvant entrainer un risque de crues dites

- De plaine
- torrentielles

Eléments historiques :

Inondations en 1990 et 1992

Mesures prises par la commune face à ce risque :

Révision des zones inondables de la création du PLU en 2007 et révision en PLU en 2020.

Cartographie

PLU zones inondables

Conduite à tenir

Fermez le gaz et l'électricité

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations

Montez à pied dans les étages

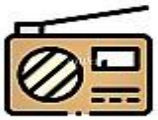

Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités

N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Vigilance météo.

Définition

Les phénomènes météorologiques peuvent entrainer des dangers pour la population. Ces risques ont une intensité et une fréquence variables. Tous ces phénomènes font l'objet d'une procédure de vigilance météorologique menée par Météo France, qui émet régulièrement des bulletins de suivi en caractérisant le phénomène par quatre couleurs : vert, jaune, orange et rouge.

Quel est le risque dans ma commune ?

Arboys en Bugey peut être touchée occasionnellement par les phénomènes météorologiques suivants :

- Vent violent
- Pluie-inondation
- Orages
- Grand froid- Canicule
- Neige-Verglas

Mesures prises par la commune face à ce risque :

Liste des personnes fragiles

Cartographie

Néant

Conduite à tenir

Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités

Reportez vos déplacements

Ne vous engagez pas sur une route inondée et respectez la signalisation

Eloignez-vous des cours d'eau

En cas d'orage, ne sortez pas

Évitez les sous-sols

Soucïez-vous de vos voisins et des personnes vulnérables

N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

Nucléaire.

Définition

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir, lors d'accident de transport, d'utilisation médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

Quel est le risque dans ma commune ?

Arboys en Bugey n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire car elle est située à plus de 20 km du CNPE du Bugey à Saint Vulbas. Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir et contenir de l'iode radioactif. La prise de comprimés d'iode stable peut être décidée par le préfet, selon les modalités définies dans la fiche suivante : Distribution des comprimés d'iode.

Déclinaison opérationnelle sur la commune des dispositions prévues par le PPI :

Prise de pastilles d'iode selon informations de la Préfecture de Belley.

Lieu de distribution : Belley

Conduite à tenir

Rentrez rapidement dans un bâtiment

Fermez, calfeutrez et éloignez-vous des volets, portes et fenêtres

Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités

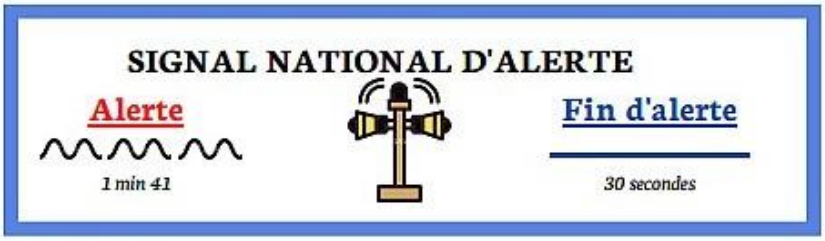

N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle

Distribution des comprimés d'iode.

Définition

La prise de comprimés d'iode stable est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient se produire en cas d'accident nucléaire.

Les comprimés d'iode destinés aux habitants du département de l'Ain sont stockés sur une plateforme régionale et seraient déployés sur décision du préfet auprès de communes-relais pré-identifiées dans le plan approuvé en mars 2018 par le préfet de l'Ain.

Quel est le risque dans ma commune ?

Arboys en Bugey serait dans un premier temps pré-alertée par la préfecture par le biais d'un automate d'appel et ensuite invitée, par ce même canal, à se rendre auprès de sa commune-relai de rattachement afin de récupérer ses stocks de comprimés (conditionnées sous forme de carton).

Une fois récupérée par la Mairie, la distribution aura lieu à un endroit défini selon les informations du moment.

Rappel de la posologie

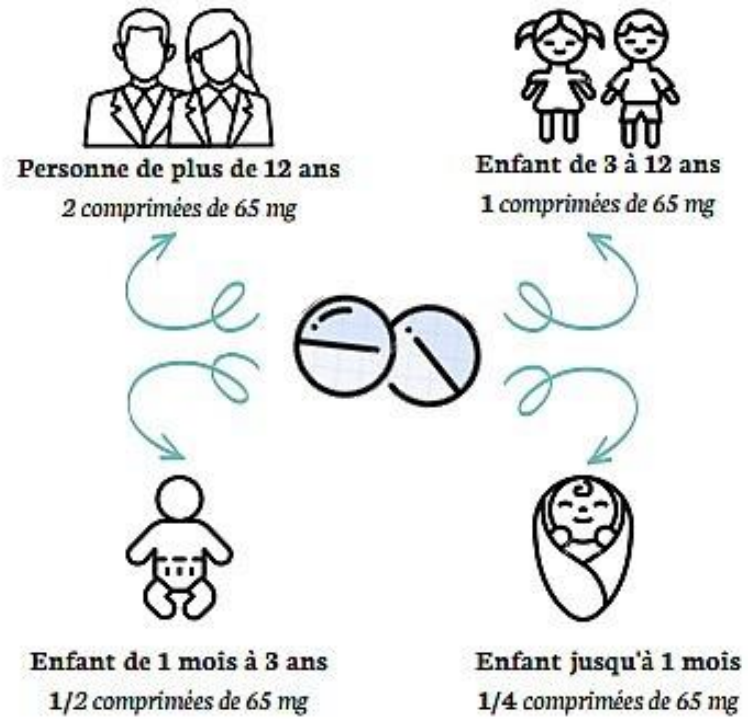

Transport de matières dangereuses.

Définition

Un risque de transport de matières dangereuses résulte en général d'un accident causé lors de son acheminement par voies routière, ferroviaires, fluviale, aérienne ou par canalisation et suivi d'une explosion, d'un incendie et/ou d'une dispersion.

Sont dites matières dangereuses, tout produit inflammable, toxique, explosif, corrosif ou radioactif.

Quel est le risque dans ma commune ?

Arboys en Bugey est concernée par le(s) type(s) de réseaux de transport suivant(s) :

- Routière
- Aérien

Eléments historiques sur la commune :

Néant

Mesures prises par la commune face à ce risque :

Néant

Cartographie

Néant

Conduite à tenir

Si possible, relever le code danger et matière

Eloignez-vous de la zone d'accident

Alertez les secours

Restez à l'abri

Ne vous exposez pas aux produits chimiques

Pandémie grippale.

Définition

C'est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographique très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente.

Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport aux virus habituellement circulants, l'immunité de la population est faible, voire nulle, ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de se propager rapidement.

Quel est le risque dans ma commune ?

Eléments historiques sur la commune :

Pandémie Covid-19

Mesures prises par la commune face à ce risque :

Préconisations nationales

Cartographie

Néant

Conduite à tenir

Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utilisez une solution hydro-alcoolique

Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour vous moucher ou cracher et jetez-le dans un poubelle, si possible recouverte d'un couvercle

Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez

Evitez les contacts avec les personnes malades

Écoutez et respectez les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation

Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée

Pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés

Restrictions d'eau

Définition

Les restrictions d'eau surviennent lors d'aléas climatiques (période de sécheresse) ou technologiques (panne matérielle) afin de préserver les ressources disponibles.

Il existe plusieurs niveaux de restrictions d'eau possibles précédés d'un niveau de simple vigilance.

- **Vigilance :** les particuliers et professionnels sont simplement invités à faire des économies d'eau
- **Alerte :** le premier niveau met notamment en place des restrictions d'horaires. Arroser son jardin ou sa voiture n'est ainsi plus possible que pendant certaines heures. Des activités nautiques de loisirs peuvent également être interdites de même que le remplissage d'une piscine privée. Quant aux fontaines en circuit ouvert, celles-ci sont mises à l'arrêt. Les prélèvements d'eau à des fins agricoles sont également réduits voire interdits jusqu'à 3 jours par semaine.
- **Alerte renforcée :** au deuxième niveau, les horaires d'autorisation sont durcis. Il peut même être interdit de laver sa voiture ou d'arroser son jardin. Les restrictions et interdictions du niveau précédent sont toujours valables. S'agissant des prélèvements d'eau à des fins agricoles, l'interdiction peut être portée jusqu'à 3,5 jours par semaine.
- **Crise :** c'est le niveau de restriction maximum. A ce stade, seuls les prélèvements nécessaires peuvent être effectués comme par exemple ceux relatifs au secteur de la santé, à la sécurité civile et à l'approvisionnement en eau potable.

Ces restrictions peuvent être mise en place par la Préfecture ou à l'échelle communale.

Quel est le risque sur ma commune ?

Eléments historiques sur ma commune :

Sécheresse été 2022.

Mesures prises par la commune face à ce risque :

Restrictions d'eau définies par la Préfecture en Alerte Renforcée. Restrictions supplémentaires décidées par le Maire suite baisse préoccupante du niveau des réservoirs de la commune déléguée d'Arbignieu : coupure de l'eau et remise en route du réseau sur des horaires très restreints

Annexe 8

MODELES ARRETES MUNICIPAUX

- Arrêté municipal portant réquisition
- Arrêté municipal portant interdiction de circuler sur la voie communale

Les modèles seront à adapter aux circonstances.

ARRÊTE MUNICIPAL

n°_____ du _____

portant réquisition

Le maire de la Commune de Arboys en Bugey

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,

Considérant (l'événement) ..... survenu le ……..

Vu l'urgence (à expliciter) … .....

ARRÊTE :

Article 1 : L'entreprise …….. est réquisitionnée, avec les moyens en personnel et matériels dont elle dispose, en vue d'exécuter la mission (préciser nature et lieu de la mission) .....nécessaire au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : …. préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier désignation de l'autorité habilitée à constater le service fait.

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au … pour x heures ou jours.

Article 4 : Le requis sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celle habituellement fournie à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L 215-1 du code général des collectivités territoriales.
Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L2215-1-4 du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut faire également l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant dans les deux mois qui suivent le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M (requis). Son ampliation sera affichée à …. et transmise à M le préfet.

Article 8 (exécution) : Le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arboys en Bugey, le _____

Le Maire, Michel Charles Riera

ARRÊTE MUNICIPAL
n°_____ du _____
portant sur l'interdiction de circuler sur une voie communale.

Le maire de la Commune de Arboys en Bugey

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-1, Vu le code de la voirie routière.

Considérant (l'événement) survenu le …

Considérant que … constitue un danger pour la sécurité publique.

ARRÊTE :

Article 1 : L'accès à la voie communale … est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité de la barrière interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacun des riverains.

Article 4 (exécution) : Le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé d l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté à :
- préfet du département
- commandant de la brigade de gendarmerie
- président du conseil général
- directeur départemental des services d'incendie et de secours pour exécution

Chacun en ce qui le concerne

Fait à Arboys en Bugey, le _____

Le Maire, Michel Charles Riera